



# Pfetterhouse Infos

N° 251  
FEVRIER 2025

Tél : 03 89 25 61 01

<http://www.pfetterhouse.net>

[secretariat.mairie@pfetterhouse.net](mailto:secretariat.mairie@pfetterhouse.net)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025

### **1) Droit de préemption urbain.**

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur le projet de transaction suivant :

- Mme MUNCH Sylvie de Hirtzbach vend une maison d'habitation située 32 rue de la Gare à Pfetterhouse sur une parcelle cadastrée section 3, n° 122, d'une superficie de 9,60 ares, à Mme LIEBENGUTH Delphine de Pfetterhouse.

### **2) Dépenses de fonctionnement du service des eaux.**

Le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 7 507,59 € sur le budget du service des eaux pour l'affecter au budget général de la Commune. Cette somme représente le coût des travaux effectués par le personnel communal pour le compte du service des eaux ainsi que l'assurance des installations.

### **3) Protection sociale complémentaire - Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'accord collectif local signé le 7/2/2025 relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion.

- décide de se joindre à la procédure de marché public proposée par le Centre de Gestion en vue de la passation d'une convention de participation et la mise en place d'un contrat d'assurance collectif prévoyance à compter du 1/1/2026.

### **4) Demande de participation financière pour l'extension de la rue du Chêne.**

M. le Maire évoque la mise en œuvre de l'extension du village et notamment par la prolongation de la rue du Vallon et la rue du Chêne.

Ce projet a été supervisé par les services de la Communauté de Communes Sud Alsace Lague et effectué selon leurs exigences.

La compétence assainissement étant du ressort de la Communauté de Communes, il est normal qu'elle en supporte les coûts, ce d'autant plus que les riverains paieront la PFAC de 3 000 € lors d'un branchement effectif.

L'examen de la situation nous amène à solliciter la Communauté de Communes quant à la prise en charge des frais qu'ont impliqués la mise en place de l'assainissement des eaux usées alors que les eaux claires et pluviales seront évacuées par tranchées drainantes et fosses d'infiltration.

Ces dernières mesures constituent un supplément d'investissement alors que la totalité du village est en assainissement unitaire.

En tenant compte des prix des marchés, ces travaux peuvent être estimés à 65 000 €, dépense qui permet une collecte des eaux usées fonctionnelle, indispensable à l'assainissement du village sur une partie de l'extension.

Ainsi, au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la Communauté de Communes quant à la prise en charge de 65 000 € minimum qui devrait être dépensé dans le cadre d'une extension du réseau d'assainissement dont elle a la responsabilité.

Il décide de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes Sud Alsace Lague, en l'accompagnant d'une demande de financement.

### **5) Demande de modification du périmètre de la zone UB du PLU.**

Le propriétaire du 19 rue de Réchésy à Pfetterhouse souhaite quitter sa maison devenue trop grande et en construire une plus petite sur son

terrain à l'arrière de sa demeure actuelle.

Pour ce faire, une extension de la zone UB du plan local d'urbanisme est nécessaire, la partie arrière de son terrain se situant pour une grande part en zone AA (activités agronomiques).

Après réflexion et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande.

M. le Maire est chargé de prendre attache auprès de l'Adauhr afin de s'assurer de la faisabilité du projet d'extension de la zone UB et mettre en œuvre la modification du plan local d'urbanisme, étant entendu que les frais éventuels y afférent seraient à la charge du demandeur.

#### **6) Décision de locations et modification de location de locaux dans les bâtiments SOMOS.**

##### **A) Demande de Ballkangroup Vizioni ID.**

Dans sa séance du 29/1/2025, le Conseil Municipal a acté la résiliation, au 28/2/2025, du bail commercial conclu avec la société Ballkangroup Vizioni ID pour la location de locaux 40 rue de la Gare.

Ce commerce vient de nous informer qu'il souhaite continuer à occuper les locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de conclure, à compter du 1/3/2025, un nouveau bail de location avec Ballkangroup Vizioni ID pour les locaux du 40 rue de la Gare et fixe le loyer à 1 100 € par mois.

##### **B) Demande de l'entreprise SG TRAVAUX de Pfetterhouse.**

L'entreprise SG TRAVAUX de Pfetterhouse, représentée par M. SIEGENTHALER Sylvain, souhaite louer un local communal au 40 rue de la Gare afin d'y entreposer divers matériels. Ce local ne dispose, à ce jour, d'aucune installation électrique et M. SIEGENTHALER s'est proposé de la mettre en place à ses frais.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- décide de louer un local au 40 rue de la Gare à l'entreprise SG TRAVAUX pour un loyer de 400 € par mois à compter du 1/3/2025,

- accorde un mois de loyer gratuit, soit le mois de Mars, compte tenu des travaux électriques pris en charge par M. SIEGENTHALER. Le paiement du premier loyer interviendra donc le 1/4/2025.

#### **7) Projet d'implantation photovoltaïque sur le toit de l'Eglise.**

la société ECIsun, partenaire des collectivités du Sundgau pour les projets photovoltaïques, souhaite rencontrer la Municipalité afin d'étudier la faisabilité d'une pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Eglise.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette prise de rendez-vous.

#### **8) Examen d'une demande de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue quant aux marches arrière des camions lors du ramassage des ordures ménagères.**

Conformément à la recommandation R437 de la CNAMTS, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue souhaite supprimer les marches arrière des camions lors du ramassage des ordures ménagères dans les rues de Pfetterhouse et propose des solutions palliatives.

Les rues concernées par ces marches arrières sont pour partie les rues de Gerschwiller, du Réservoir, des Pins, de la chapelle et l'Impasse du Rosers.

Ainsi, si cette mesure devait être mise en place, une grande partie des foyers habitant ces rues se verraient contraints de déposer leur poubelle en début de rue, à un endroit défini préalablement et n'imposant aucune marche arrière au camion de collecte.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, s'oppose aux solutions évoquées par la Communauté de Communes et souhaite que la collecte des ordures ménagères se poursuive à l'identique de ce qui est fait depuis de nombreuses années.

Il estime que les habitants ont tous droit au même service et est convaincu que ces solutions palliatives apporteront d'autres désagréments, notamment des réclamations des riverains en début de rues qui verront et sentiront les nombreuses poubelles entreposées devant chez eux ou encore les personnes qui, de par leur âge, auront des difficultés à les apporter ou les ramener.

#### **9) Examen de la position du service routier de la CEA concernant la turbidité de nos eaux de source au Moulin.**

Faisant suite à une visite du Conseil Municipal du captage des sources du secteur du Moulin sur la Commune de Mooslargue, une nouvelle visite des lieux s'est faite avec M. PETER, responsable

technique de la CEA du secteur concernant les routes départementales.

Après analyse de la situation, M. PETER, propose une traversée de la route D24 afin de dévier l'eau de ruissellement venant des hauteurs de Mooslargue du côté gauche vers le côté droit en montant.

Après cette déviation, le fossé d'écoulement à droite de la route sera réaménagé de telle sorte que toute l'eau de la route s'écoule dans la Largue et évite ainsi tout le secteur de captage des sources.

Persiste toutefois une petite partie de l'eau de ruissellement qui se déverserait par la buse existante vers le côté de la zone de captage pour s'écouler par le ravin-fossé existant et captant également les eaux de la forêt de Mooslargue.

Ainsi, une partie des eaux ne serait toutefois pas déviée et continuerait à polluer certains points de captage des eaux de source.

Après examen de toutes les possibilités, constat est fait que l'ensemble des eaux de ruissellement venant du secteur haut des captages devrait être dévié vers le côté droit de la route et se déverser vers la Largue par un fossé qui longerait le côté droit existant à ce jour.

Compte tenu de la topographie et des différences de niveaux importantes, il s'agirait de mettre

en œuvre un projet conséquent assorti d'une traversée de la route et la création d'un fossé d'écoulement.

Avant d'en décider, l'Agence de Bassin Rhin Meuse sera contactée afin de la solliciter quant à l'aspect technique ainsi qu'à l'aide financière susceptible d'être obtenue.

De même, la CEA sera relancée pour que sa proposition puisse s'intégrer dans notre projet ainsi que la Commune de Mooslargue qui déverse des eaux sur notre secteur protégé de captage des eaux.

Ces différentes consultations seront lancées et les résultats examinés avant toute décision du Service des Eaux.

#### **10) Commission Environnement, Vie Associative.**

- L'opération Pfetterhouse Propre aura lieu le **15 mars 2024** (voir encart ci-après).

- La cavalcade se déroulera le **Dimanche 23 mars 2025** (voir encart ci-après).

- Organisée par le Comité des Fêtes, la compagnie du Grammont de Beaucourt présentera sa pièce de théâtre intitulée « Bienvenue chez Cupidon ! » à la Salle des fêtes de Pfetterhouse le **Samedi 29 Mars 2025 à 20h30** (voir encart ci-après).

### **Anniversaires de Mars et Avril 2025**

SCHMITT née BRUNGARD Lucia le 14/03/1930  
GERBER Albert né le 04/03/1931  
DIETLIN Bernard né le 27/03/1936  
GERSTER Gérard né le 29/03/1936  
FELLMANN née MEYER Nicole le 31/03/1936  
HEYER née BAYSANG Marie-Thérèse le 10/04/1936  
SCHLIER née SCHLICKLIN Paulette le 27/04/1937  
HEYER née DEMUTH Béatrice le 11/04/1938  
HAGENBACH Antoine né le 11/03/1939  
MULLER née DUBAIL Geneviève le 23/03/1942  
HIRTZLIN Jean-Marie né le 15/04/1945  
DEMESY Claude né le 09/03/1946  
RICKLIN née SAURON Danielle le 29/03/1946  
MULLER née MONNIER Christiane le 15/04/1946  
DUPUIS née HUMBERT Nicole le 16/04/1946  
HEYER François né le 05/03/1947  
DI CAMILLO Antonio né le 11/03/1947  
HEINIS Clément né le 26/03/1948  
WALCH Marie-Josée née le 12/04/1948  
DEMUTH Maurice né le 14/03/1949  
HIRTZLIN née NICOLA Monique le 30/03/1950

SCHIRMER André né le 26/03/1951  
SCHERRER Yves né le 22/03/1952  
HAFFNER née HUBLER Solange le 08/04/1952  
FELDER née MALABUTE Félipa le 24/04/1952  
SEVA née DUVERNOY Bernadette le 14/03/1953  
MARCK Gabriel né le 24/03/1953  
HEINIS née SCHAFFTER Nicole le 03/04/1953  
HUMBERT née DI NOLFI Irma le 21/04/1953  
JUHEL Jean-Yves né le 22/04/1954  
DI CAMILLO née D'ANTONIO Anna le 17/03/1955  
REIN Pierrette née le 09/04/1955  
LAURET née MARCK Georgette le 11/03/1956  
MONTILLET Maxime né le 14/03/1956  
BETTEVY André né le 10/04/1956  
RICHARD Roland né le 21/03/1957  
DUBAIL née PLUMEY Anita née le 12/03/1958  
DEMUTH Marie-Claire née REBETEZ le 30/03/1958  
BETTEVY Colette née GERBER le 18/03/1959

***Joyeux anniversaire***



## Inscriptions Ecole Maternelle

### Scolarisation des enfants de 2 ans

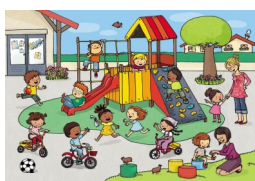


L'école maternelle de Pfetterhouse scolarise les enfants à partir de 2 ans (enfants nés en 2023). Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact avec la Directrice (03 89 07 61 71 aux horaires d'école ou par email : [ce.0680726v@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680726v@ac-strasbourg.fr)).

### Inscription pour la rentrée 2025

Les inscriptions des enfants nés en 2022 (petite section, non scolarisés actuellement en TPS) et 2023 (toute petite section) septembre 2025 auront lieu :

**du Lundi 10 au Vendredi 14 Mars 2025**



Merci de vous rendre **en mairie** ces jours précis, durant les horaires d'ouverture de **9h à 12h et de 14h à 18h** (fermé mercredi) muni des documents suivants : Justificatif de domicile, Livret de famille, Carnet de Santé de l'enfant et Fiche de renseignements (transmise par l'école ou à récupérer en Mairie).

## Don du Sang



Les Donneurs de Sang vous invitent à leur Don du Sang

**Vendredi 14 Mars 2025 de 16h30 à 19h30**

**à la Salle des Fêtes**

**Venez nombreux !**



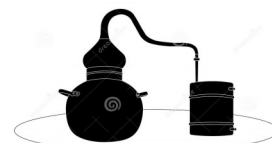
## Communication des Arboriculteurs : Distillation

Une formation théorique de distillation aura lieu le **jeudi 3 avril et vendredi 4 avril à la Salle des Fêtes dans la petite salle de 19h à 21h.**

La formation pratique se tiendra le **Samedi 5 Avril à la Laiterie à partir de 6h du matin.**

Formation gratuite et ouverte à tous.

Possibilité pour ceux qui suivent la formation de se restaurer le samedi à midi au prix de 15 €. **Réservation impérative avant le 28 Mars au 06.34.44.48.53**



## Votre Carreleur Indépendant sur Pfetterhouse

Pour vos travaux de carrelage, pensez à **Muller Carrelage**



**Muller Michaël**

**06.78.45.45.25**

**68480 PFETTERHOUSE**



## OPERATION PFETTERHOUSE PROPRE

Comme il est d'usage, nous vous proposons de procéder à notre opération traditionnelle appelée **Pfetterhouse Propre**, afin de préserver autant que possible la propreté du site communal le :



**Samedi 15 Mars 2025**

RDV à 9 heures devant la Mairie



**D'avance merci de votre participation !**

## Théâtre

**La Compagnie du Grammont de Beaucourt présente :**



**Bienvenue chez Cupidon !**



**A Pfetterhouse à la Salle des fêtes**  
organisé par le Comité des Fêtes

**Samedi 29 Mars 2025 à 20h30**

**Pièce de théâtre écrite et mise en scène par Angélique SUTTY**

**Synopsis :** Dans l'agence matrimoniale Cupidon, Amour ne rime pas forcément avec toujours... Entre une patronne excentrique préoccupée par sa vie privée désastreuse, une assistante totalement dépassée par les événements et des clients plus excentriques les uns que les autres... la « Love machine » et ses algorithmes auront bien du mal à trouver les compatibilités, pour faire à nouveau battre les cœurs...

**Entrée : 8 € Adultes - Moins de 12 ans 4 € - Pas de réservation**

<https://www.facebook.com/CieGrammont/>

## Vente de fromages et de produits du Doubs

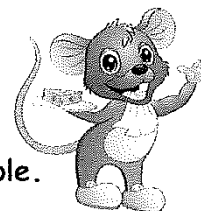
Les parents d'élèves organisent en partenariat avec le foyer club une vente de fromages au bénéfice de la coopérative de l'école élémentaire de Pfetterhouse afin de financer les projets de l'école.

Pour y participer, merci de remplir le bon de commande et de joindre le règlement correspondant, de préférence par chèque à l'ordre du Foyer Club de Pfetterhouse.

**Date limite de retour des commandes : Vendredi 21/03/2025**

(Dépôts des commandes dans la boîte aux lettres de l'école, 2 impasse des écoles)

**Le fromage est à récupérer le Jeudi 03/04/2025 de 16h à 18h à l'école.**



Fromages et produits en provenance directe d'une fromagerie du Doubs (Noël Cerneux)  
Le poids donné est approximatif (+/- 50 g), étant donné que ce sont des fromages à la coupe.

*Merci par avance pour votre soutien !*

### BON DE COMMANDE

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de tél. : \_\_\_\_\_

| PRODUIT                     |                | PRIX PAR PORTION             | QUAN-TITE | MONTANT TOTAL |
|-----------------------------|----------------|------------------------------|-----------|---------------|
| Comté fruité (9-10mois)     | 500g           | 9,50 €                       |           |               |
| Comté vieux (14-15 mois)    | 500g           | 10,00 €                      |           |               |
| Morbier                     | 500g           | 9,00 €                       |           |               |
| Raclette                    | 500g           | 9,50 €                       |           |               |
| Bleu de Gex                 | 500g           | 9,50 €                       |           |               |
| Mont d'or grand             | 670g           | 13,50 €                      |           |               |
| Mont d'or petit             | 470g           | 10,00 €                      |           |               |
| Cancoillotte nature         | Pot de 250g    | 4,00 €                       |           |               |
| Cancoillotte à l'ail        | Pot de 250g    | 4,00 €                       |           |               |
| Cancoillotte au vin jaune   | Pot de 200g    | 4,50 €                       |           |               |
| Saucisse de Morteau         | env.400g/pce   | 9,00 €                       |           |               |
| Saucisson sec nature        | env.180g/pce   | 6,50 €                       |           |               |
| Fondue suisse (pour 2 pers) | Sachet de 400g | 10,50 €                      |           |               |
|                             |                | Montant total de la commande |           |               |

Signature :

## LOTO de L'USP

L'Union Sportive Pfetterhouse vous invite à son loto le



**Samedi 5 Avril 2025**

à partir de **19h00**

à la **salle des Fêtes de Pfetterhouse**

Nombreux lots à gagner

Prévente le jour même, à la Salle des Fêtes, de 10h à 12h et de 14h à 16h.

**Venez nombreux !**



## Concert de la Musique Municipale

La Musique Municipale de Pfetterhouse vous invite à son

### CONCERT DE PRINTEMPS

**Samedi 12 Avril 2025 à 20 H 15**

à la salle des Fêtes de Pfetterhouse

**Venez nombreux !!!**



## Caritas cherche des familles de vacances



Vous avez un peu de temps et d'espace à partager ? Cet été, devenez famille de vacances ! En lien avec Caritas Alsace-réseau Secours Catholique, accueillez un enfant pour lui offrir des souvenirs inoubliables !

Tout au long de l'année, Caritas Alsace accompagne des familles dont les enfants ont rarement l'occasion de partir en vacances, par manque de moyens. Caritas Alsace recherche donc des familles volontaires, pour accueillir un (ou deux) enfant(s) pendant quelques jours d'été.

**«Pas besoin de prévoir un programme extraordinaire, ce qui compte c'est de partager votre quotidien, et pourquoi pas de faire quelques activités simples, comme du vélo ou des jeux de société»,** explique Valeria Braunstedter, de Caritas Alsace. L'association et ses bénévoles mettent en relation les enfants et les

familles de vacances, et assurent un suivi avant, pendant et après le séjour.

Le programme Accueil Familial de Vacances, c'est un enrichissement réciproque, des petits moments de partage, qui donnent souvent lieu à des vacances inoubliables.

Dates d'accueil: du 8 au 22 juillet ou du 22 juillet au 1<sup>er</sup> août 2025

**Contact : Bas-Rhin : Biruté ABECIUNAITE, 06 25 22 34 49**

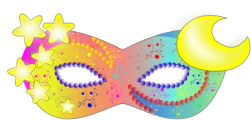
**Haut-Rhin : Valeria Braunstedter 06.23.08.69.75**

**AFV@federationcaritasalsace.org**

**FB : AFVCaritasAlsace**

**infos sur caritas-alsace.org**

# La 41ème Cavalcade de Pfetterhouse



**23 Mars 2025**  
**Cavalcade Gratuite**



Nous organisons notre **41ème Cavalcade à Pfetterhouse** avec sécurisation par fermeture des accès au parcours entre 13h30 et 18h30 par arrêté municipal.

Le tracé est le même que les années précédentes à savoir : départ salle des Fêtes, Rue de Moos, Place Saint Géréon, Rue de la Libération, Rue de

Seppois, Rue Joseph Meister et retour à la Salle des Fêtes. Le cortège effectuera deux fois cette boucle.

Rendez-vous pour les groupes et les nombreux chars venus de tout le Sundgau à partir de 13h devant la salle des fêtes.

**Le départ est fixé à 14h00** sur le parking de la Salle des Fêtes puis retour au parking à la salle des fêtes.

**Toilettes : Salle des Fêtes et centre du village**

Merci aux quatre associations du village qui participeront :

- la **Musique Municipale** qui assure une animation musicale en statique devant la mairie,
- le **Foyer-Club** qui défile avec les enfants des 2 écoles entourés de leurs responsables et parents accompagnateurs,
- **Les 2 Roues de l'Espoir** qui assurent la surveillance,
- **L'USP** qui tient un stand de boisson, vin chaud, viennoises et beignets près de l'Eglise.

Le Comité des Fêtes tiendra un stand boisson devant la mairie, à côté de la Laiterie et sous l'auvent de la salle des fêtes avec sandwiches, viennoises et frites.

Parking de la salle : vendeurs de confiseries, articles carnavalesques, crêpes, gaufres, tartes flambées, ballons et pêche aux carnauds.